

Séance du 04 juillet 2023 à 14 heures
SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 27/06/2023

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Madame Fabienne FONTENEAU	
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PEROU	P
Monsieur Alain RENARD	P	Madame Chantal GANTCH	EX
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Xavier HALLAIRE	P
Monsieur Nicolas TELLIER (démissionnaire au 07.03.23)		Monsieur Philippe BLAIN	P
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	EX	Monsieur Alain VALLADE	P
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	P		
Monsieur Antoine GARANTO			
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

EX = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Sur les 16 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 04 juillet 2023, 14 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL n°2023-05BS

Objet : Cession amiable de la parcelle cadastrée AS n°80_ ancienne déchetterie de Vayres

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision 14 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 16 en exercice).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique.

Considérant que le SMICVAL est propriétaire de la parcelle cadastrale :

- n°80 de la section AS - Impasse la Vergne – 33 870 Vayres, pour une superficie totale de l'ordre de 2 381 m².

Considérant que la parcelle correspond à une ancienne déchetterie en partie Sud et une zone enherbée en partie Nord.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) a exprimé par courrier en date du 02 décembre 2022 son intention d'achat. Le but, pour cette dernière, étant que le terrain soit dédié à l'usage des services techniques communaux.

Considérant que, conformément à la réglementation, le SMICVAL a procédé au diagnostic des sols (en août 2020 par l'entreprise GEOTEC Environnement) et a également sollicité un avis sur la valeur vénale du domaine établi par la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde, en date du 06 janvier 2023.

Considérant que la valeur vénale de ce bien est estimée à la somme de 760€ HT (application de la TVA en vigueur) et déterminée comme suit :

Parcelle	Nature du bien	Surface utile	Prix unitaire retenu/m ²	Valeur vénale
AS 80	Terre agricole	2 381 m ²	0,32 €	761,92 €

Considérant que le maire de la commune de Vayres ayant confirmé par courrier en date du 08 juin 2021 son absence de volonté à l'acquisition de la parcelle.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer l'arrêté de cession du terrain susvisé au profit de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (14 membres présents sur 16 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette cession amiable de la parcelle cadastrée AS n°80 dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

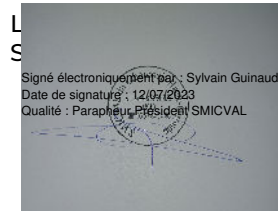
Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Signé électroniquement par : Sylvain Guinaude
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Parapheur Président SMCIVAL

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 juillet 2023

Publié le : 17.07.2023



...e de séance,
...CHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMCIVAL